

Institut Notre-Dame de Jupille
Rue Charlemagne 47
4020 JUPILLE
Tél. 04/345 64 70
Fax.04/370 01 76
Email : secretariat@indj.be

Jupille, le 9 septembre 2019

Informations aux parents 2019-2020 : circulaire n°1

Objet : Dates diverses - Projets citoyens - "La sécurité, ça se partage !" - L'Association des Parents - Les justificatifs d'absence - Hygiène corporelle - Tenue vestimentaire - Jogging Charlemagne - RGPD - Smartschool - Cours d'italien - Bulletins

Chers Parents,

Nous espérons que la rentrée scolaire de votre enfant s'est passée le plus harmonieusement possible. Vous trouverez ci-dessous des informations utiles.

1. Quelques dates au 1^{er} trimestre (vous les retrouvez, avec d'autres, dans les éphémérides et sur Smartschool)

Jeudi 12 septembre 2019 de 19h00 à 21h00, rencontre des parents et professeurs des élèves inscrits en 1^{ère}. Lors de celle-ci, nous vous informerons de l'organisation de la 1^{ère} année de votre enfant dans l'enseignement secondaire, des projets pédagogiques et éducatifs qui sont les nôtres, des valeurs qui les sous-tendent et des obligations faites à vos enfants en lien avec les règles en vigueur à l'Institut. La réunion se déroulera, dans un premier temps, dans le réfectoire des 1^{res}; ensuite les parents seront invités à rejoindre, dans leur classe, le titulaire de leur enfant ainsi que ses professeurs. Ceux-ci vous feront part des thèmes étudiés dans leur cours, des évaluations, de leurs attentes. Un temps d'échange individuel sera également prévu.

Une erreur s'est glissée **dans les éphémérides** ; la journée de formation pour les membres du personnel, initialement prévue le jeudi 26 septembre 2019, est reportée au vendredi 8 novembre. Merci de tenir compte de cette modification.

Lundi 07 octobre 2019, nous organisons la journée des classes en 1^{ère}, la journée des options en 2^{ème}, des activités théâtrales pour les élèves de 3^{ème}. Merci d'être attentifs aux consignes qui seront transmises à votre enfant dans le cadre de l'organisation de ces activités.

Le jeudi 24 ou le vendredi 25 octobre 2019, remise du premier bulletin. Des Conseils de classe se tiendront durant la semaine qui précède la remise du bulletin. Nous vous invitons à être attentifs aux modifications apportées à l'horaire et signalées par circulaire.

Mardi 12 novembre 2019 de 16h00 à 19h30, rencontre Parents-Professeurs-PMS. L'occasion vous est offerte de faire le point sur la façon dont votre enfant travaille, ses résultats scolaires, les difficultés qu'il rencontre et de mettre tout en œuvre pour l'aider à préparer au mieux la session d'examens de Noël. N'oubliez pas de consulter régulièrement les fiches récapitulatives dans le

journal de classe. Pour nous permettre d'organiser au mieux cette rencontre, il vous sera demandé de nous renvoyer un talon d'inscription (date limite de rentrée de celui-ci : le lundi 4 novembre). Nous insistons pour que vous ne notiez que le nom de deux professeurs au maximum. Nous tenons à vous rappeler qu'en cas de difficulté, vous pouvez toujours contacter l'éducateur de niveau, les professeurs ou un membre de la Direction par l'intermédiaire du journal de classe ou de Smartschool. Il se pourrait que, suite aux conseils de classe qui se seront déroulés avant la remise des bulletins, vous soyez conviés à une rencontre avec un professeur ou un membre de la Direction.

A partir du jeudi 05 décembre 2019, session d'examens aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés selon un horaire qui vous sera communiqué en temps utiles. Les élèves du 1^{er} degré passeront, quant à eux, des épreuves durant la semaine du 09 décembre. Des précisions vous seront fournies ultérieurement.

Du lundi 16 au jeudi 19 décembre 2019, les élèves seront conviés à participer à diverses activités obligatoires suivant un horaire qui leur sera fourni en temps utile.

Vendredi 20 décembre 2019, remise des bulletins en matinée et rencontre Parents-Professeurs de 16h00 à 19h00.

2. **Projets citoyens**

En lien avec le quatrième axe prioritaire de l'Institut Notre-Dame de Jupille, nous relançons durant l'année scolaire à venir trois projets en lien avec le respect de l'environnement.

Le premier consiste à « **Favoriser la mobilité** » en privilégiant les déplacements en bus et le co-voiturage. Concrètement, pour les **déplacements au moyen des transports en commun**, nous vous rappelons que le TEC offre des réductions dont le détail est disponible sur www.infotec.be. Vous y trouvez également l'horaire des différentes lignes desservant notre école.

Le second consiste en un « **Recyclage des cartouches d'encre, un geste simple mais à la fois écologique et humanitaire** ». Nous collectons les cartouches vides d'imprimantes et nous les envoyons à une entreprise qui les recycle. Vous pouvez les déposer dans le tonneau prévu à cet effet à l'accueil.

Nous récoltons également **les piles usagées** en échange desquelles la firme BEBAT nous offre du matériel sportif ou informatique. Pour récolter ces piles, des tonneaux se trouvent à l'accueil et dans la verrière.

Nous profitons de ce point pour vous signaler, grâce à un projet mené à bien par les élèves de 5^{ème} biotechnique de l'année passée, la mise en place d'une deuxième fontaine à eau dans l'école. Celle-ci se situe au rez-de-chaussée de l'aile rénovée.

3. **"La sécurité, ça se partage !"**

Les abords de l'Institut sont protégés. Continuez de penser à la sécurité de nos élèves et de ceux de l'école primaire. Ne stationnez pas n'importe où et évitez de vous arrêter devant l'école pour déposer votre enfant : préférez la rue du Castel ou la rue de l'Araine. Rappelez-lui d'entrer directement à l'Institut, de ne pas demeurer devant les grilles, de ne pas entraver le passage des piétons et des poussettes sur le trottoir. La police de Jupille veillera, elle aussi...

Les grilles de l'école sont ouvertes à partir de 7h50. S'agissant de notre souci d'assurer la sécurité, nous vous informons que, dès 7h30, l'accès à l'établissement sera néanmoins possible en signalant sa présence à l'éducateur de l'accueil via la sonnette d'entrée.

4. **L'Association des Parents de l'Institut Notre-Dame de Jupille** se réjouit de vous accueillir. Elle se réunit dans les locaux de l'Institut (voir dates dans les Ephémérides). Vous en êtes membres de droit sans payer la moindre cotisation !

N'hésitez pas à la rejoindre : vous aurez ainsi votre mot à dire au Conseil de Participation et à l'Assemblée Générale de l'Institut.

5. *Les justificatifs d'absence*

Nous attirons votre attention sur **l'obligation de faire parvenir à l'éducateur responsable le justificatif d'absence au plus tard le jour du retour de votre enfant si celle-ci n'excède pas 3 jours et au plus tard le 4^{ème} jour pour toute absence d'une durée supérieure**. Sachez également qu'**au-delà de 9 demi-journées d'absence injustifiée, l'élève est renseigné comme tel auprès de l'Administration. De plus, au-delà de 20 demi-journées d'absence injustifiée, l'élève inscrit au 2^{ème} ou au 3^{ème} degré perd la qualité d'élève régulier.**

Nous attirons particulièrement votre attention sur cette réglementation et sur ses conséquences. En effet, perdre la qualité d'élève régulier signifie que la réussite de l'année scolaire (même si les résultats sont satisfaisants) ne pourra être reconnue, l'élève ayant perdu son droit à la sanction des études. Nous insistons donc pour que les élèves rentrent dans les délais les justificatifs de leurs absences.

6. *Hygiène corporelle*

Nous insistons plus particulièrement sur **l'obligation de ramener à la maison et de faire lessiver, après chaque cours, son équipement de sport**. Il y va du respect de soi-même tout comme celui des autres. Nous tenons à vous rappeler que **seule l'utilisation de déodorant en roller ou en stick est autorisée**.

7. *Tenue vestimentaire*

Nous insistons auprès de tous nos élèves pour que leur tenue vestimentaire soit adaptée à la vie en société où se côtoient des personnes de sensibilité, de sexe et d'âge différents (voir Ephémérides p.40).

8. *Jogging Charlemagne*

Dimanche 13 octobre 2019, nous organisons le « **Jogging Charlemagne** » sous sa nouvelle version mais toujours en partenariat avec l'école fondamentale S^t Amand - S^t Pierre Fourier. Nous espérons que cet événement sportif sera pour tous une grande fête. De plus amples informations vous parviendront ultérieurement.

9. *RGPD*

Nous avons toujours veillé à observer la loi du 8 décembre 1992 et nous nous engageons à respecter scrupuleusement le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Nous tenons à vous informer que l'Institut Notre-Dame de Jupille ne collecte que les données personnelles dont nous avons besoin pour communiquer avec vous et pour assurer le suivi administratif du dossier de chaque élève. Nous transmettons vos coordonnées aux centres PMS et PSE qui, eux aussi, sont tenus à la protection de vos données.

Les seules données personnelles qui transitent par la plateforme sécurisée Smartschool se limitent à celles qui nous permettent de vous contacter, par courrier postal, par courriel ou par téléphone.

Nous ne communiquons les adresses de nos élèves à aucune (Haute-)école, à aucune université.

Sauf instruction contraire de votre part, nous continuerons à traiter vos données et celles de votre enfant avec le plus grand soin. Nous prenons également toutes les mesures nécessaires pour les protéger.

Merci de votre confiance.

10. Smartschool

L'Institut met à disposition des membres de son personnel, de ses élèves ainsi que de leurs parents ou responsables légaux la plateforme numérique sécurisée "Smartschool" qui propose, entre autres, des rubriques d'informations diverses, un bulletin et un journal de classe électronique, une messagerie, ... Dans le respect du RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données), il est impossible à quiconque d'accéder à une autre session que la sienne. S'agissant de la messagerie, il en est appelé au bon sens de chacun pour une utilisation respectueuse des horaires et de la bienséance.

Les nouveaux élèves recevront sous peu un identifiant et un mot de passe leur permettant de se connecter. La procédure leur sera expliquée dans le cadre d'un cours. Dès que leur enfant aura accès à la plateforme, les parents recevront le mode opératoire leur donnant également l'accès aux divers modules.

11. Cours d'italien

Depuis plusieurs années déjà, des cours d'italien sont proposés à nos élèves grâce à un accord de partenariat que nous avons signé avec le Consulat d'Italie. Ceux-ci sont entièrement gratuits et sont dispensés par une enseignante "native", le mercredi après-midi de 12h30 à 14h30. Ils ne pourront néanmoins s'organiser que si le nombre d'élèves participants est supérieur à 12. La date de début des cours vous sera communiquée ultérieurement si ce nombre est bien atteint.

Bien évidemment, le règlement d'ordre intérieur de l'INDJ sera d'application à tous ceux qui s'y inscriront. C'est ainsi que la présence à tous les cours sera obligatoire et que toute absence devra être justifiée.

Si vous êtes intéressés, nous vous demandons de rentrer le bulletin d'inscription (voir dernière page de cette circulaire) au secrétariat pour le vendredi 13 septembre au plus tard.

12. Bulletins

Si ce n'est déjà fait, nous demandons à nos élèves de rendre à leur titulaire le bulletin (farde et contenu) de l'année scolaire dernière.

En souhaitant une fructueuse année scolaire à votre enfant, nous vous prions de croire, chers Parents, à notre entier dévouement.

Manuel ALVAREZ
Directeur adjoint

André HERIN
Directeur

Avis important : Merci de signer dans le journal de classe de votre enfant (page XIX) pour réception de cette circulaire n°1 du 9 septembre 2019.

Bulletin d'inscription au **cours d'italien** à rentrer au secrétariat pour le 13 septembre au plus tard

Je soussigné,, Parent de, élève de
souhaite inscrire mon enfant au cours d'italien qui se déroulera à l'Institut tous les mercredis
de 12h30 à 14h30.

Signature